

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Une rentrée sous le signe de l'action et de la durabilité

Vendredi 23 septembre, Sylvain Robert, Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et Maire de Lens, tenait une conférence de presse de rentrée.

Stratégie et projet de territoire, conjoncture, protection des ressources, développement durable, relance économique, chantiers et autres enjeux ont été au cœur des échanges.

*« Nous sommes au cœur d'une dimension inédite de l'histoire de nos sociétés où se mêlent à chaque instant, de l'intime au planétaire, des bouleversements majeurs, des émotions intenses et des profondes remises en question. Force est de constater que la crise sans précédent que nous traversons bouleverse inlassablement notre quotidien. »*

*Face à ce contexte, le rôle des acteurs publics n'est plus à démontrer. Pour cette rentrée 2022, mon objectif est de poursuivre et amplifier ce rôle, accélérer la réalisation du projet de territoire, au service de la qualité de vie des habitants et en soutien à l'économie locale. »* a exposé Sylvain Robert avant d'ajouter : *« L'été caniculaire que nous venons de vivre démontre qu'il y a urgence. Face à cette delà, la CALL vise à mener rapidement des actions concrètes, en faveur d'une agglomération durable, à énergie positive, respectueuse de la nature et soucieuse du cadre de vie de ses habitants et de son tissu économique. »*

#### Le lancement de l'acte 2 du projet de territoire

Lors du précédent mandat, une véritable stratégie d'agglomération a été déployée et le projet de territoire est apparu comme le point d'orgue dans cette volonté. La mandature 2020-2026 vise à consolider, valoriser et défendre ce qui a été instauré. Il importe cependant de proposer un **nouveau challenge au territoire et à ses habitants**.

Depuis 2017, l'agglomération a vécu des bouleversements qui ont marqué la société française (crise sociale de 2019, crise sanitaire, etc.) et elle subit aujourd'hui les effets de l'augmentation des prix de l'énergie. A cela s'ajoutent des réformes législatives (loi Climat et Résilience).

L'exécutif s'est donc réuni tout début septembre pour poser les jalons de l'acte 2 du projet de territoire. L'objectif était de vérifier la pertinence de la stratégie de long terme, mais aussi de réinterroger les modalités de mise en œuvre, dans un souci de complémentarité avec les communes et des communes entre-elles.

#### Agir pour préserver les ressources, sans augmenter les taxes

##### L'eau

L'été 2022 a mis en avant l'impérieuse nécessité de faire de l'eau un enjeu majeur pour le bien vivre du territoire. Les phénomènes extrêmes sont de plus en plus fréquents et depuis plusieurs décennies, la CALL a su s'adapter aux enjeux liés à l'environnement.

La volonté politique a permis l'élaboration d'une stratégie s'appuyant sur trois lignes directrices :

1. Préserver la ressource en eau
2. Protéger l'environnement
3. Lutter contre les inondations

Cette rentrée 2022 déjà bien engagée va voir la concrétisation de projets importants, sans imposer l'augmentation des taxes. On peut notamment citer :

- La **réhabilitation du château d'eau de Lens** : le chantier vient clore le programme d'investissement de la CALL à hauteur de 30 millions d'euros pour sécuriser l'ossature du service public d'eau potable. Un programme qui a donné lieu à la construction des châteaux d'eau de Lens et Bully-les-Mines, ainsi que les réhabilitations des châteaux d'eau d'Avion, Méricourt, Harnes, Liévin et Lens. Dans le contexte de sécheresse actuel, ces travaux offrent une gestion dynamique de la ressource, tout en augmentant les capacités de sécurisation.

- Le démarrage des travaux liés à la **conformité des systèmes d'assainissement**, afin de préserver les milieux naturels. Plusieurs secteurs prioritaires feront l'objet de travaux, en particulier à **Wingles**.

- La poursuite des travaux d'accompagnement des communes afin de **renouveler les canalisations qui le nécessitent**, c'est le cas notamment à Méricourt (rue de l'Egalité), Avion (Boulevard Martel), Meurchin (rue Faure), Billy-Montigny (Place Mathieu et rue Voltaire), Lens (rue Clémenceau), Méricourt (rues Ferrer et Hugo), Loos-en-Gohelle (rue de la Croisette).

- Les **études et travaux liés à l'E.R.B.M.** sur les volets eau et assainissement.

- La poursuite de l'élaboration des documents cadres pour la signature, avec l'Agence de l'eau Artois Picardie d'un **CARE (contrat d'actions pour la ressource en eau)**, qui permettra à la CALL d'être l'un des premiers E.P.C.I. du bassin Artois Picardie à agir durablement pour l'amélioration de la ressource en eau.

- Le déploiement d'un **champ de panneaux photovoltaïques** sur la station de traitement des eaux usées de Loison-sous-Lens, il y a quelques semaines, pour couvrir une partie des besoins électriques de la station.

- Le lancement de **deux unités de réutilisation d'eaux usées traitées** avant la fin de l'année, sur les stations de Loison-sous-Lens et celle de Mazingarbe, le tout permettant d'éviter de prélever l'eau des nappes.

- Un **programme de restauration et d'entretien des cours d'eau** sur le **bassin versant de la Souchez** offrant une meilleure gestion hydraulique et écologique des cours d'eau.

- La **révision du règlement du service d'assainissement** pour un meilleur accompagnement des usagers à compter de 2023.

### Les déchets

Chaque année, plus de 110 000 foyers sont desservis par le service de collecte en porte en porte et par apport volontaire. 150 402 tonnes de déchets ont été produits en 2021 et ont fait l'objet à 89% d'une valorisation (soit matière à 42%, soit énergétique à 47%).

Durant ces 5 dernières années, plusieurs projets de déchèteries, réhabilitation ou neuves, ont vu le jour : **Avion, Liévin, Pont-à-Vendin, Sallaumines**. D'autres sont en cours de réflexion dont celle de **Souchez** envisagée pour le courant 2023. Sans compter l'ouverture de la ressourcerie aux côtés de la déchetterie de **Liévin**.

**Le travail de modernisation autour du tri, initié en 2020 avec l'extension des consignes de tri des emballages ménagers se poursuit.** Par ailleurs, 2 sujets stratégiques sont en cours d'étude :

- L'optimisation de la collecte des déchets ménagers et l'exploitation de déchèteries communautaires en vue de la définition du nouveau schéma de collecte et de renouvellement du marché de collecte en cours venant à échéance fin 2024 ;
- Les mises aux normes du Centre de Valorisation (CVE) et les investissements potentiels sur site avec récupération de la chaleur.

Là encore, l'augmentation de la TEOM n'est pas vouée au chapitre.

### **Une agglomération durable et actrice de la lutte contre le changement climatique**

Engagé depuis 2017 dans la première phase du projet de territoire et en écho à l'inscription dès 2012 dans la 3<sup>ème</sup> Révolution industrielle (REV3), il a été souhaité, à travers la création de la Direction de l'Aménagement, des Grands Projets et de la Maîtrise d'ouvrage, puis par l'élargissement du périmètre d'accompagnement des communes au titre du service commun, de s'engager dans un ambitieux projet de transformation de l'Agglomération. Fil conducteur des ambitions, cette nouvelle direction s'inscrit au quotidien dans le développement durable, et en particulier dans :

#### La réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires et de l'éclairage public

Le décret n°2019-771 du 23 juin 2019 (dit « décret tertiaire ») a renforcé les obligations légales des collectivités territoriales en matière d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire. Dans ce contexte, la CALL s'est fixée pour objectif d'engager un plan de réhabilitation énergétique de son patrimoine. Dans une ambition partagée, elle a également inscrit cette perspective au titre des actions nouvelles reprises dans le cadre du schéma de mutualisation. L'intégralité des communes de l'agglomération a fait part de son intérêt pour s'inscrire dans cette démarche. 19 communes sont actuellement accompagnées dans leurs projets.

Les ambitions portées permettent de viser **une réduction de la consommation de - 34%** (soit 47 700 MWh sur le bâti (équivalent d'une consommation annuelle d'une ville de 8.000 habitants) et de - 18% sur l'éclairage public (4.300 MWh).

Par ailleurs, suite à l'obtention de premiers financements (projet désigné lauréat de l'appel à projets SEQUOIA), un premier niveau de structuration de service a été défini. Il est aujourd'hui renforcé à la demande des communes. La stratégie vise :

- à mutualiser les compétences et les ressources énergétiques, techniques et d'ingénierie permettant de répondre à court terme aux enjeux du décret,
- de tracer à moyen et long terme, une transition énergétique efficace et optimisée sur le territoire.

A noter, le partenariat inédit avec une PME innovante (LOWIT) qui permet :

- d'appréhender globalement la transition énergétique du territoire,

- de disposer d'ordre de grandeurs et de prioriser les actions,
- de préfigurer un schéma directeur énergétique en priorisant les efforts,
- de disposer d'un outil de communication technique et de pilotage puissant.

L'ADEME, la Région et demain d'autres partenaires accompagnent la CALL dans ce processus et cette organisation innovante, permettant la massification de l'action.

### Un accompagnement des villes dans leur développement

En complément du volet énergétique, la CALL agit pour les habitants et accompagne également les villes qui le souhaitent dans leurs projets urbains, du plus gros au plus petit. Quelques exemples : la piscine de Harnes (15 millions H.T.), l'Ecoquartier de Noyelles-Sous-Lens ou de Loison-sous-Lens, le Centre Technique de Aix-Noulette, la requalification de la Mairie et du Centre de Vimy, la requalification des cités E.R.B.M. de Lens cité 4, Harnes ou Sains-en-Gohelle.

### Améliorer le cadre de vie des habitants, réduire les îlots de chaleur et favoriser les Ecoquartiers

Transférée à la CALL depuis Mars 2019, la ZAC Centralité représente un investissement d'environ **45 millions dont 30 millions H.T. portés directement par la CALL**. Il s'agit d'engager des travaux de grande ampleur pour requalifier les espaces publics autour de la gare, du stade Bollaert-Delelis et du quartier Parmentier. Ce ne sont pas moins de **1.500 arbres** qui seront plantés à l'hiver 2022/2023. Véritable « **forêt-urbaine** », ces espaces verts viennent s'ajouter aux travaux de plantations déjà engagés par la ville de Lens depuis l'arrivée du Louvre-Lens. Le tout contribuant à réduire sensiblement les sensations de chaleur, en offrant un peu de fraîcheur à la belle saison.

Ces ambitions se poursuivent au sein de la centralité vers l'**Ecoquartier Jean-Jaurès à Liévin** (environ **4,7 millions d'euros H.T.**). Un retour de l'instruction est attendu pour la fin de l'année 2022. Il s'agit du **premier Ecoquartier porté par l'agglomération**. L'ambition est de pouvoir inscrire d'autres projets à moyen terme.

### L'accès et le développement des mobilités douces

A la vue de l'instauration obligatoire d'une Zone à Faible Emission sur le territoire de la CALL pour le 31 décembre 2024 et considérant la crise environnementale et énergétique, la CALL œuvre d'ores et déjà. Dans ce sens la CALL vise à promouvoir les modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

Cela passe notamment par l'éducation, avec la mise en place du **programme « Savoir Rouler à Vélo »**, à titre d'**expérimentation**. Il sera effectif dans une **dizaine de classes d'écoles** jouxtant le tracé du futur aménagement de l'**euro-véloroute 5** entre Loos-en-Gohelle et Wingles. Quelques 200 élèves de primaires vont ainsi apprendre à rouler à vélo et à se déplacer en milieu urbain.

La CALL a également décidé d'intégrer le **programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD)** suite à la sollicitation d'Artois-Mobilités. La finalité : une charte et d'un plan d'actions courant 2023 via une étude, l'ambition étant de répondre à la problématique de la décarbonation du dernier kilomètre, d'apaiser les centres-villes, d'améliorer l'efficacité du transport de marchandises et de créer de l'emploi et des conditions de travail de qualité.

## Une agglomération au cœur de la relance économique

### L'Appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) QUADRAPARC

Implanté sur 4 communes, le parc d'activité Quadraparc s'étend sur près de 3 km en façade autoroutière de l'A21, trait d'union entre l'A1 et l'A26, offrant ainsi une situation idéale et stratégique. Il est directement desservi par l'échangeur 7, dont le réaménagement est programmé dans les prochaines années. D'une surface actuelle de 31ha, il sera prochainement étendu grâce à des réserves foncières opérées de longue date en bordure de l'autoroute. Une première extension, située entre le relais frigorifique et l'échangeur 7 est en cours d'aménagement pour 10 ha (démarrage des travaux fin 2022). En raison de la position du secteur, en façade autoroutière et en entrée de zone (effet vitrine), volonté a été de veiller à garantir la qualité et l'homogénéité des projets, et se doter pour cela d'un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères et donc le lancement d'un A.M.I. dédié.

La CALL souhaite l'optimisation de la ressource foncière, par la **création d'un village artisanal** adapté aux demandes actuelles des entreprises, un projet de construction permettant la modularité (possibilité de regrouper plusieurs cellules pour former des unités plus vastes), une homogénéité architecturale intégrée à l'environnement, une grande qualité paysagère et environnementale des espaces publics ou encore un projet de construction veillant à proposer des solutions à faible impact sur l'environnement, et tirant le meilleur parti du site existant : logique de bâtiment à énergie positive, performances énergétiques.

**9 dossiers de candidature ont été déposés. 4 groupements ont été retenus à l'issue de la phase d'analyse des candidatures** (en cours d'instruction).

### Les avances remboursables

Des dispositifs d'aides ont été consentis en 2020 pour faire face à la crise sanitaire. Sur les avances remboursables COVID : une enveloppe globale de 250 000€ avait été inscrit au budget 2020. 56 entreprises du territoire ont bénéficié de ce fond d'urgence d'un montant maximum de 5000€/bénéficiaire à taux 0 et remboursable sur une durée de 24 mois à compter de septembre 2021. **Au total, 242 700€ ont été attribués.**

### Les aides aux commerces

Pour rappel, 2 dispositifs (votés en 2018)

1/ OBJECTIF COMMERCES – 30 % loyer 1<sup>ère</sup> année d'exploitation

2/ ARTISANAT COMMERCES –20 % des investissements éligibles hors taxes amélioration point de vente

67 commerces ont été accompagnés depuis 2019 pour un montant total d'environ 310 000 € (rien que pour 2022, 18 commerces accompagnés pour un montant de subvention à hauteur de 117 000 €, d'autres dossiers en cours).

Sur les dispositifs d'aides, 60 commerces sont toujours en activité. Ces aides concernent majoritairement des commerces de bouche, vestimentaires, esthétique.

L'intérêt de ces dispositifs réside dans la **baisse des charges de la 1<sup>ère</sup> année pour le commerce, ressenti comme un déclic pour se lancer dans un projet.**

## Un territoire fortement engagé dans le renouvellement urbain pour répondre aux défis d'avenir

L'un des défis majeurs auxquels il est impératif pour la CALL de faire face est celui de la rénovation thermique, pour permettre de réduire les émissions de gaz à effets de serre, la dépendance aux énergies fossiles, mais aussi la facture énergétique à charge des ménages, sujet majeur pour un territoire où les fragilités et la précarité sont importantes. Consciente de cet enjeu, la CALL est résolument engagée dans le renouvellement urbain du territoire, avec, au titre des projets NPNRU et ERBM, 32 quartiers et plus de 6 500 logements qui feront l'objet d'opérations lourdes visant à endiguer les passoires thermiques et à offrir des conditions d'habiter plus confortables aux occupants.

Ainsi, au travers de ces projets, ce sont plus d'1 milliard 200 millions d'euros d'investissements qui seront engagés, la participation de **la CALL étant de plus de 130 millions.**

Au-delà du volet habitat, ces projets ambitieux visent à poursuivre le renouvellement urbain du territoire et sa remise en attractivité, et portent des enjeux liés à un aménagement durable, au travers d'une requalification des espaces publics raisonnée, faisant la part belle aux mobilités actives, intégrant un volet paysager et la gestion alternative des eaux pluviales.

Ces opérations portent également des ambitions fortes en matière d'accès aux services publics et équipements avec la rénovation des bâtiments existants dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil et le développement de nouveaux services.

La politique habitat menée à l'échelle du territoire porte également un volet conséquent visant les interventions sur le parc privé existant au travers des dispositifs OPAH et du PIG, pour lesquels les limites sont aujourd'hui liées aux enveloppes allouées.

Le renouvellement urbain et la rénovation de l'habitat sont des enjeux dont le contexte accroît l'importance et l'impérieuse nécessité, au regard du coût de l'énergie et de la nécessaire rationalisation des consommations qu'appelle l'actualité et la responsabilité à l'égard de l'avenir. Sur un territoire précarisé, il est impératif que ces projets soient suivis d'engagements forts et accélérés, pour palier le risque majeur d'accroissement des inégalités et de paupérisation des populations les plus fragiles.

C'est conscient de ce défi que la CALL s'engage en faveur de la rénovation urbaine en y consacrant une enveloppe budgétaire conséquente, aux 130 millions d'euros alloués aux opérations NPNRU et ERBM pour la période 2020/2030. S'ajoutent également les enveloppes CALL liées aux interventions sur le parc privé, pour près d'1,8 million d'euros par an (notamment dispositifs permis de louer, OPAH, PIG, ORI).

Parallèlement, la CALL porte l'ambition du renouvellement du territoire au travers d'une politique habitat favorisant le développement d'un habitat de qualité pour les projets en construction neuve, et l'émergence de projets innovants, notamment illustrés par les programmes en cours sur la ZAC centralité ou l'îlot Parmentier. La CALL défend également cette ambition au travers de son nouveau programme local de l'habitat, en cours d'élaboration, qui se veut l'expression d'un territoire en mutation et vivant, où l'on constate **un regain de dynamisme et d'attractivité pour les opérateurs et le développement d'une offre diversifiée correspondant aux besoins des habitants.**

### Contact presse

Céline Gastaud-Hannoir

03 21 790 791

07 88 75 50 33

[CGastaud@agglo-lenslievin.fr](mailto:CGastaud@agglo-lenslievin.fr)